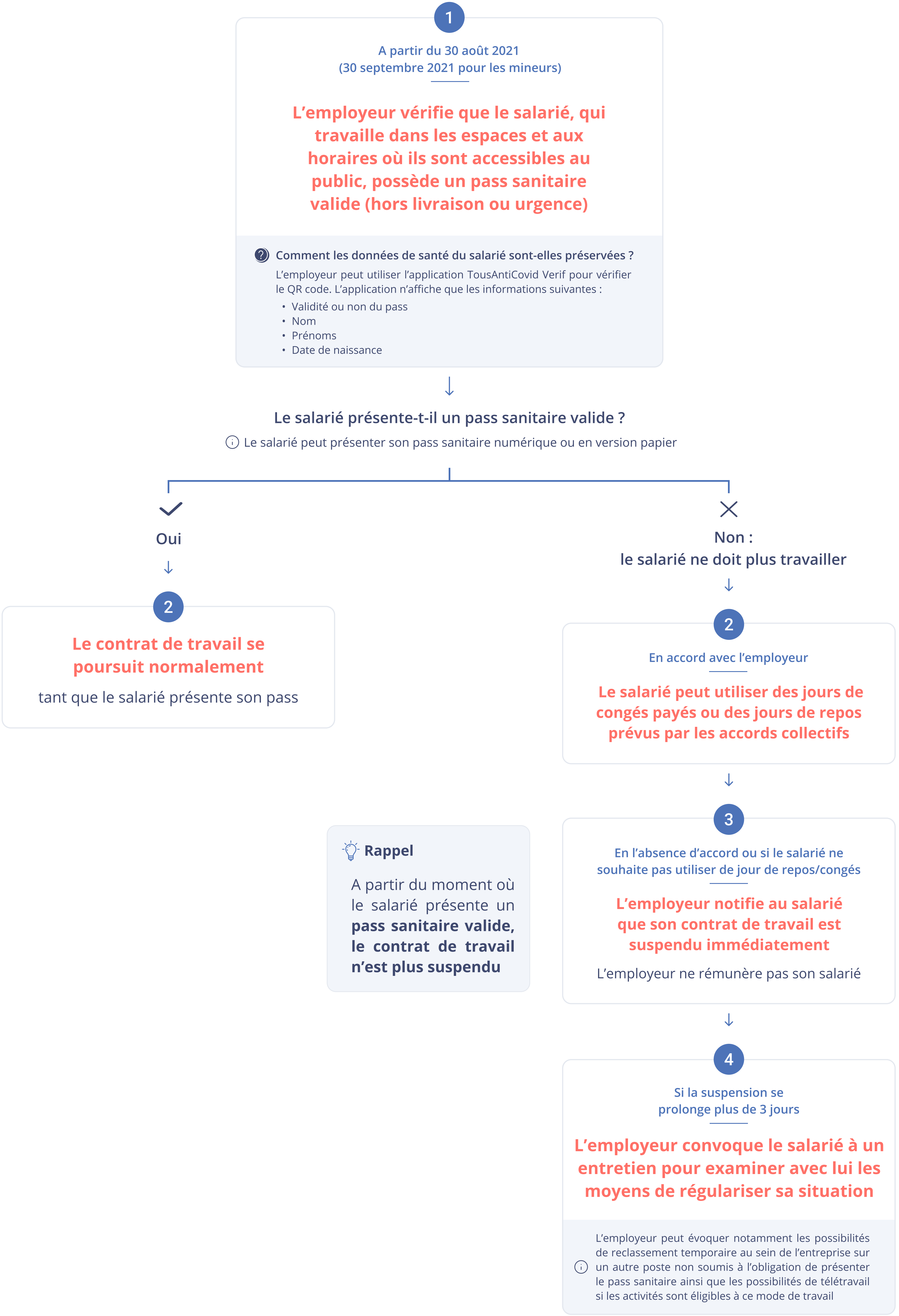


Pass sanitaire en entreprise : les conséquences sur le contrat de travail



Le déploiement du pass sanitaire se fait dans le cadre du dialogue social

Le comité social et économique (CSE) doit être informé et consulté quand l'obligation de recours au pass a des conséquences sur l'organisation générale de l'entreprise. La consultation peut se faire après la mise en place du pass, au plus tard dans un délai d'un mois.